

DEMANDE

D'AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) (Nom, Prénom)

SCHNEIDER...Sylviane.....

représentant l'association

.....INFORM'ACTION.....

ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Maire de PORTE-DE-SAVOIE, conformément à l'article L. 3334-2 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de 2^{ème} catégorie à

du ... **SAMEDI 30/09/2023**.....à ...**09...h 30**..... au**DIMANCHE 1^{er} OCTOBRE ...2023**..... à**18 h ...00..** à l'occasion du **FESTIVAL LIVRES EN MARCHES 2023**

A PORTE-DE-SAVOIE, le ...**27 JUIN 2023**.....

Signature,



ARRETE DU MAIRE

Le Maire de PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Vu les articles L. 2212-1 et L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 3321-9, L. 3334-2, L. 3335-1 du Code de la santé publique,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 novembre 2003 portant règlement permanent de la police des débits de boissons dans le département de la Savoie,

Vu l'accord n° 30/06/2023 du Commandant de la brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Vu la demande formulée par ...Mme SCHNEIDER Sylviane.....

agissant pour le compte de l'associationINFORM'ACTION.....

dont le siège est situé à PORTE-DE-SAVOIE (SAVOIE),

Arrête

Art 1 - L'association susnommée est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à

.....la salle Montgrabele..... 73800 PORTE-DE-SAVOIE

Art 2 - Le débit de boissons, en respect des horaires fixés par l'arrêté préfectoral, est autorisé

du ...30/09/2023.....à ...9 h 30 au ...1^{er} /10/2023..... à 18 h 00

Art 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les deux premiers groupes tel que le définit l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique,

Art 4 - : Ampliation du présent arrêté transmis :

Au demandeur,

A la Brigade de Gendarmerie de Montmélian,

Affichée sur le site internet de la commune, à partir du 4/07/2023

A PORTE-DE-SAVOIE le 30 juin 2023.

Le Maire,
F. VILLAND

